Lettre de Jean Chauvel à Maurice Couve de Murville sur les contrôles exercés par l'UEO dans les dépôts britanniques sur le continent européen (8 juillet 1959)

Légende: Le 8 juillet 1959, l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne, Jean Chauvel, adresse au ministre français des Affaires étrangères, Maurice Couve de Murville, une lettre dans laquelle il revient sur la problématique des inspections par l'Agence pour le contrôle des armements (ACA) des dépôts militaires britanniques situés sur le continent européen et la possibilité de les inclure dans le cadre des inspections combinées.

Source: L'Ambassadeur de France en Grande-Bretagne à son Excellence Monsieur Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères. Direction Générale des Affaires Politiques. Service des Pactes: 8 juillet 59, JDF/AJ, N°931/PAN. Secret, Confidentiel. 3 p. Ministère des Affaires étrangères. Centre des Archives diplomatiques de Nantes. Archives rapatriées de l'ambassade de France à Londres. Série «Union de l'Europe occidentale (UEO)». 1953-1992 (2002). 378PO/UEO/1-389. Numéro 2. Cote EU.40.1. Agence de contrôle des armements. 1954-1959.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française
Avec l'autorisation du ministère des Affaires Etrangères

URL:
http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_jean_chauvel_a_maurice_couve_de_murville_sur_les_controles_exerces_par_l_ueo_dans_les_depots_britanniques_sur_le_continent_europeen_8_juillet_1959-fr-6d76fff4-9142-4fe5-9481-795788cdc13e.html

Date de dernière mise à jour: 25/10/2016

EU 40-1-

8 JUILLET 59

JDF/AJ

N° 931 /PAN

L'AMBASSADEUR DE FRANCE EN GRANDE-BRETAGNE

à

SON EXCELLENCE MONSIEUR COUVE DE MURVILLE
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRET
CONFIDENTIEL

- Direction Générale des Affaires Politiques -
Service des Pactes.

Par une lettre PAN en date du 23 avril 1959, vous avez bien voulu me demander d'interroger le Secrétaire Général de l'U.E.O. sur les contrôles exercés par l'U.E.O. en 1959 dans les dépôts britanniques existant sur le continent européen.

A la suite d'une lettre adressée à ce sujet au Secrétaire Général de l'Union de l'Europe Occidentale, M. Goffin vient de me faire la réponse suivante :

" La possibilité d'effectuer des inspections dans les dépôts britanniques situés sur le continent européen a toujours fait l'objet d'un examen attentif de la part de l'Agence.

C'est ainsi qu'en 1956, des exercices de contrôle ont été effectués dans certains dépôts britanniques en Allemagne; avec l'accord des autorités britanniques

.../.

www.cvce.eu

compétentes; ces dernières ont toutefois précisé que ces exercices ne devaient pas constituer un précédent, les dépôts en question ne contenant, à leur avis, que des matériels destinés à des forces sous commandement OTAN et devant dès lors être considérés comme exclus du contrôle sur place à effectuer par l'Agence. (cf. articles VII 2 (b) et VIII du Protocole nº IV).

En 1957, une procédure d'inspections combinées Agence-Shape a été élaborée en vue de rendre possible le contrôle des dépôts des Etats membres sur le continent européen contenant des matériels destinés tant aux forces sous commandement OTAN qu'aux forces sous commandement national; pour les raisons exposées à l'alinéa précédent, les dépôts britanniques situés sur le continent n'ont toutefois pas pu faire l'objet de ces inspections combinées.

En vue d'éclairer cette question et de savoir si les dépôts britanniques situés sur le continent européen, ou certains d'entre eux, pourraient être soumis aux inspections combinées précitées, l'Agence, en accord avec le Shape, est entrée en contact avec les autorités britanniques compétentes.

Ces autorités ont estimé que les dépôts militaires britanniques sur le continent européen (à l'exception de Gibraltar) ne contenaient que des matériels destinés aux forces OTAN, et relèvent donc exclusivement des inspections de Shape.

L'Agence a, cependant, de nouveau soulevé cette question il y a plusieurs mois et il n'est pas exclu que les autorités britanniques ne modifient leur point de vue.

.../.

www.cvce.eu

Pour ce qui est, en particulier, des dépôts britanniques sous commandement national situés à Gibraltar, l'Agence envisage d'y effectuer une inspection dans le courant de cette année."./.

J. CHAUVEL

www.cvce.eu